

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE

Préavis ASIGOS n° 01-2023

Gestion 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, la commission gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de :

- son président : Philippe Muggli
- ses membres : Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon et Thierry Grandchamp

s'est réunie une première fois le mercredi 15 mars 2023 pour préparer une liste de questions.

La COGEF (Thierry Grandchamp excusé) a pu visiter le collège de l'Union le lundi 20 mars en présence de Madame la Municipale Rebecca Joly (Prilly), de Vincent Joliat (responsable domaines et bâtiments) et de Monsieur Jean-Daniel Fernandez (Concierge à l'Union).

Elle s'est ensuite encore réunie le mercredi 5 avril à Castelmont (Thierry Grandchamp excusé) en présence de Mesdames les Municipales Rebecca Joly (Prilly), Jennifer Dagon (Romanel-sur-Lausanne) et Nathalie Schöni (Jouxtens-Mézery) ainsi que de Monsieur Jean-Marc Etter (Boursier de Prilly et de l'ASIGOS). Nous les remercions pour leurs explications et les réponses aux questions.

La commission s'est encore réunie le mercredi 12 avril (Thierry Grandchamp excusé) afin de statuer et finaliser son rapport.

Comme depuis le début de la législature, la COGEF a apprécié les échanges constructifs avec le CODIR. Elle remercie ce dernier pour l'organisation bien en avance d'une séance pour échanger sur les deux premiers préavis (Comptes 2022 et Gestion 2022) ainsi que pour la visite sur le site du collège de l'Union.

Ce rapport est le dernier sous le régime « ASIGOS », incluant les classes 7P-11S. En effet, depuis cette année (2023), l'ASIGOS+ entre en force et concerne tout le cycle scolaire depuis les classes 1P jusqu'aux classes 11S. Ce changement de régime n'a pas été sans conséquence sur le travail du CODIR, une grande partie de l'année ayant été consacrée à la création du premier budget intégrant le primaire. Parallèlement, il a également fallu gérer la fin de la pandémie et ce que cela implique mais également les conséquences de la guerre en Ukraine avec l'accueil d'enfant ne parlant pas forcément la langue de Molière.

Tous ces événements ont retardé un certain nombre d'autres tâches qui occupent déjà le CODIR pour cette nouvelle année. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la reprise comptable des bâtiments scolaires, leur évaluation (technique et financière) ainsi que la révision des statuts.

Plusieurs dossiers en cours ont cependant bien progressé, les premiers écrans ANF ont été posés plus vite que prévu. Le problème structurel ainsi que les problèmes d'humidité dans les vestiaires du bâtiment « A » sont en passes d'être résolus. Les premiers travaux sur le collège du Grand-Pré devraient avoir lieu cette année. Le dossier pour l'étude commandée en 2021 devrait arriver ces prochaines semaines.

Visite du collège de l'Union

Ecrans ANF (Salles de science, bâtiment C)

Comme indiqué dans le rapport de gestion, les premiers écrans « ANF » ont été installés dans les salles de science. Le matériel utilisé jusqu'ici (projecteur) est tombé en panne. Le matériel définitif ayant été identifié, le CODIR a préféré l'installer directement plutôt que de maintenir une solution provisoire.

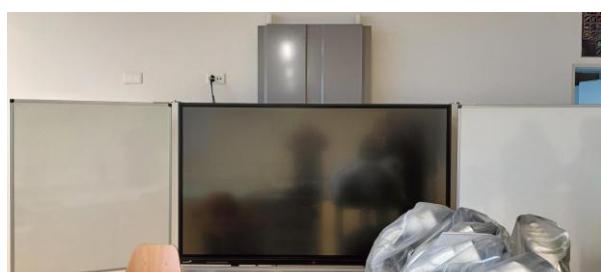
Bien que cela ait légèrement faire dépasser le budget, la COGEF approuve cette décision plus pérenne.



L'écran fermé avec les « oreilles »



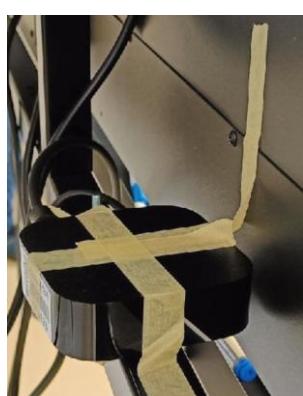
Vue latérale



Position basse



Position haute



Apple TV (Posé par le canton)



Stylo tactile

Cette première installation a également pu servir de test. Le système de fixation mural ne pourra pas être uniforme et devra tenir compte de la structure des salles. Dans l'exemple ici, le mur étant en plâtre, il n'était pas assez solide pour supporter le poids et le porte-à-faux de l'écran. On peut ainsi voir sur la vue latérale que des pieds descendant jusqu'au sol.

Au niveau du positionnement, l'écran n'a pas été aligné sur le centre de la salle afin de permettre de montrer une expérience sur le côté gauche tout en utilisant l'écran ou le tableau blanc. Certains enseignants auraient souhaité des variantes (sur une autre face par exemple), mais par soucis de cohérence et d'uniformité, les écrans seront centrés dans les salles « standards ».

Evolution du problème structurel (DIN)

Dans son rapport de 2022, la COGEF s'inquiétait d'un problème structurel au niveau d'une DIN dans l'extension du bâtiment A.

Un renforcement a depuis été effectué comme visible dans les images avant/après ci-dessous :



Situation fin 2021



Situation mars 2023

Des mesures seront en outre effectuées chaque année pour suivre l'évolution. À cet effet, différentes cibles ont été ajoutées et permettent un comparatif précis. Ces cibles sont protégées par un cache comme visible ci-contre.



Les premières mesures par un géomètre seront effectuées dans le courant du mois de juin. La COGEF souhaite être informée des résultats.

Problème d'humidité dans les vestiaires

Le problème d'humidité récurrent dans les vestiaires est en passe d'être résolu. À force de recherche, de l'eau a été trouvée entre deux parois.

Cette eau a été retirée et la zone séchée. Depuis cette intervention (il y a environ un an), il n'y a pas eu de nouvelles infiltrations et les problèmes d'humidité ont cessé de s'étendre dans les vestiaires. Ils devraient pouvoir être remis en ordre définitivement.



Points divers

Le problème de vue dans les vestiaires (*Voir les rapports de la COGEF sur la gestion 2018 et 2019*) n'a pas été corrigé. Les élèves ne se douchent pratiquement plus (faute de temps), raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été engagés.

Le problème des fouines est toujours en cours de résolution. Une première étape pour boucher les entrées a été réalisée. Des chiffons ont été placés pour les faire fuir et une seconde étape sera réalisée prochainement. (*Voir rapport COGEF sur la gestion 2021*)

Les urinoirs dans le bâtiment C n'ont pas encore été remplacés. (*Voir rapport COGEF sur la gestion 2021*)

Les escaliers dans le bâtiment A vont être remis en état cette année. (*Voir rapport COGEF sur la gestion 2021*)

Questions sur le rapport de gestion du CODIR

1. Question de la COGEF : (*Suivi des préavis en cours, p.2*)

Le préavis « *Grand-Pré, études et travaux urgents* » a été voté dans l'urgence début 2021. Les travaux annoncés pour 2022 ont-ils pu être réalisé ? Pouvez-vous nous fournir un planning des prochaines opérations ?

Réponse du CODIR :

Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2022 car les études n'étaient pas terminées à temps pour les planifier durant les vacances scolaires estivales. L'ingénieur civil mandaté en 2022 a maintenant rendu son étude sur le collège et sur la salle de gymnastique, relevant un élément structurel prépondérant qui n'est pas dans les normes. Il doit encore procéder à un calcul sur la façade pour déterminer si le « désordre » structurel peut impacter les stores et s'il expliquerait les déformations de ceux-ci. Lorsque le résultat sera connu, un système adéquat de stores et de fixations pourra être retenu. Les études se poursuivent et les travaux seront planifié pour l'été 2023 si tout se passe bien. Les travaux sur le terrain se feront à la suite des interventions sur la salle de gymnastique (impact de ceux-ci sur la zone sportive).

Le déroulement de l'avant-projet avec l'ensemble des mandataires retenus pour la rénovation du collège avance bien et le rendu du dossier est prévu début mai. Cela permettra de mener un appel d'offres pour la suite du travail et de proposer un préavis pour un crédit d'études de réalisation et travaux en 2023 déjà. L'obtention du permis de construire est espérée pour septembre 2024.

Remarque de la COGEF :

La COGEF approuve le fait que les travaux de tuyauterie soient traités en même temps que la réfection globale du bâtiment.

Questions complémentaires :

- Est-ce que cela veut dire que les travaux réels de rénovation du bâtiment auront lieu durant l'été 2025 ?
- Si non, où seront placés/transférés les élèves durant les travaux ?

Réponse complémentaire :

A ce stade des études, le déroulement précis des travaux n'est pas encore déterminé. Notre hypothèse est cependant de prévoir les travaux lourds (création de nouveaux escaliers) au cours des saisons d'été 2025 et 2026 et de faire une partie de travaux pendant les années scolaires également. La solution de rénovation choisie nous permet de faire des interventions par classe en limitant aux maximum les désagréments. Nous envisageons donc la fourniture et pose d'une série de containers dans la cour du collège pour effectuer des rocades de classes pendant le chantier. Le planning et la stratégie des travaux seront affinés par la phase projet à venir, en collaborant étroitement et en communiquant régulièrement avec les utilisateurs sur place.

2. Question de la COGEF : (*Médecins scolaires et santé dentaire, p.3*)

Merci de nous donner des précisions sur les raisons ayant mené à acheter le matériel de location nécessaire aux visites dentaires ambulatoires (Pour Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne).

Quel est le coût du matériel prévu ?

Réponse du CODIR :

A Prilly, les élèves peuvent se rendre à pied directement au cabinet dentaire « Sourions ». A Romanel-sur-Lausanne et Jouxtens-Mézery, ce déplacement étant trop important pour les classes 1 à 6P, les visites s'effectuent sur place, dans chaque commune. Pour ce faire, les dentistes étaient déjà équipés d'une chaise de dentiste achetée préalablement (avant 2022) en commun par Romanel-sur-Lausanne et Jouxtens-Mézery. Cet équipement devant être complété d'une lampe et d'un compresseur, ces outils étaient alors empruntés à la fondation Primerache. Si la fondation Primerache offrait alors la gratuité de ce service, elle n'en assurait pas la livraison dans les deux communes. Ce matériel étant lourd et encombrant (nécessitant un minibus et deux personnes), il a été jugé plus aisés d'acheter du matériel plus compact, qui, stocké avec la chaise au cabinet, peut se destiner à la bonne organisation, par le cabinet, des visites de bouches dans les deux communes. Cela apporte également l'avantage d'une meilleure coordination entre le service dentaire et les communes, qui n'avaient pas systématiquement connaissance de la programmation de ces visites.

Questions et réponses complémentaires : (*En italique, informations du CODIR*)

- Comment sera dès lors déplacé le matériel ? Une chaise de dentiste est imposante et le matériel reste lourd.
 - *Il s'agit de matériel portable prévu pour être déplacé facilement.*
- Ce matériel est-il utilisé à d'autres occasions ?
 - *Les communes sont tenues de le mettre à disposition.*
 - *Dès lors, il n'est utilisé que par les communes de Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne*
- Quelle est l'utilisation de ce matériel (Durée/fréquence) ?
 - *Une visite de bouche par année (120 élèves de Jouxtens-Mézery et 240 élèves de Romanel-sur-Lausanne)*
 - En comptant 10 minutes par élèves, cela représente 60 heures
- Quelle est la durée de vie de ce matériel ?
 - *Une trentaine d'année*

3. Question de la COGEF : (Conseil intercommunal, p.3)

Dès la présentation du modèle « propriétaire-décentralisé », la COGEF a fait des demandes similaires aux motions de M.Mantey (Obtenir un inventaire des bâtiments et de leurs états, ainsi que les règles de gestion).

Pouvez-vous déjà nous fournir ces documents (cela peut être une version provisoire) ?

Réponse du CODIR :

Comme expliqué, l'année 2022 s'est principalement concentré sur la création du budget 2023 consolidé. Ce travail important a pris toutes les ressources à disposition. La fin de l'année s'est ensuite concentrée sur le préavis concernant Sous-Mont et le règlement du CEt. Comme vous le savez, ensuite deux membres du CODIR sur trois étaient sur le départ ou absents, ce qui a empêché de travailler sur ces documents. L'examen en cours concernant l'année 2022, rien ne peut donc être transmis à ce stade.

Remarques de la COGEF : (En italique, informations du CODIR)

- *Ces documents sont en cours de rédaction. Il n'y a pas encore de date de disponibilité.*
- *Pour le calcul de la valeur de reprise, la valeur comptable devrait être utilisée, cela ne peut pas être la valeur vénale. Le calcul prend en compte les investissements de rénovation. Des études ont lieu pour prioriser les travaux (On ne peut pas tout faire en même temps).*

La COGEF s'inquiète cependant du cas où un manque de rénovation impliquerait des coûts supplémentaires à un entretien régulier.

Le COGEF souligne qu'il faut un regard extérieur pour ces estimations.

Il est en outre nécessaire d'anticiper les travaux pour éviter des mauvaises surprises comme on a pu les voir ces dernières années.

- *Ce travail a été débuté par M.Joliat. (Cela prend du temps. Les travaux pour les 5 prochaines années devraient pouvoir nous être présentés prochainement)*
- *Un plan de développement est en cours. Il est prévu pour la fin du semestre.*

4. Question de la COGEF : (Travaux, p.4)

Merci de nous transmettre une copie du rapport de l'ingénieur civil par rapport au problème de la DIN, ainsi que les résultats des contrôles périodiques.

Réponse du CODIR :

Afin de répondre à la demande du service Domaines & Bâtiments, le bureau Synaxis Ingénieurs Civils a réalisé une visite sur place le 27.09.2021 afin de constater l'état de la poutre métallique et son appui. Le bureau connaissant déjà le bâtiment (une étude portant sur des fissures vers l'appartement de l'agent d'exploitation a été réalisée en 2017) l'établissement d'un rapport n'a pas été nécessaire. Les démarches à faire et conclusions nous ont été présentées avec l'offre de prestations (annexe 1). Un plan a été établi par la suite pour la réalisation de la pièce métallique (annexe 2).

Pour contrôler l'évolution des fissures présentes sur les murs au 4ème étage et sur les joints de dilatation de l'escalier principal, 3 cibles de mesure et 2 jauge de surveillance ont été posées suite aux travaux sur la poutre métallique. Ces témoins ont été posés en « état 0 » et sont à contrôler par la suite une fois par année via un contrat annuel d'intervention. Le premier contrôle par le géomètre est prévu en juin 2023.

5. Question de la COGEF : (Travaux, p.4)

Quelles sont les difficultés techniques qui ont été rencontrées lors de l'installation des ANF ?

Réponse du CODIR :

Les murs contre lesquels sont adossés les ANF ne sont pas tous de la même composition et solidité structurelle. Par conséquent, les supports des ANF doivent être adaptés en fonction de ces différents matériaux rencontrés.

Les emplacements actuels des tableaux ou des zones de projections ont fait l'objet de débats et de discussions de la part du corps enseignant demandant de positionner les ANF de façon décalée. Ceci a conduit à des modifications et adaptations. Les demandes ont maintenant été centralisées à la direction qui a communiqué les emplacements définitifs.

Le réseau WIFI doit être partiellement étendu. Il faut prévoir des délais assez longs pour les commandes suite à la pénurie de composants informatique. (Environs 3 semaines pour les écrans et pour les switch informatiques)

Les Apple TV devant être commandées par la direction des établissements, un délai pour la livraison par le CIPEO est également à prévoir. Les ANF sans les Apple TV ne peuvent servir que d'afficheurs.

6. Question de la COGEF : (Vie scolaire → Pédagogie, p.5)

Est-ce que le concept 360° est déjà appliqué dans les classes 7-11p ? Si oui, est-ce que les problèmes que l'on peut lire dans la presse sont également réels dans nos établissements scolaires ?

Réponse du CODIR :

Le titre de Concept 360° est le nom choisi pour appeler le « RÈGLEMENT 417.31.1 d'application de la loi du 1er septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (RLPS) du 3 juillet 2019. Entrée en vigueur dès le 01.08.2019. ».

Il est peu à peu introduit dans tous les établissements du canton. Parallèlement aux mesures concrètes prise pour soutenir les élèves, chaque établissement scolaire prépare un document de synthèse propre à ses particularités. Ce document doit être finalisé au plus tard en 2024. Dans notre établissement, nous avons formé un comité de pilotage avec des enseignants, des professionnels de la santé et les partenaires habituels dans les domaines socio-éducatifs pour élaborer le document. Les mesures existaient déjà pour la plupart mais y trouvent leur légitimité. Nous nous efforçons de mettre en œuvre ce qui manquait. L'évolution de la population scolaire et des approches (visée inclusive) bousculent certaines habitudes et génèrent des contraintes liées au changement.

Le rôle des directions est de permettre aux enseignant-e-s de trouver des réponses à leurs questions. La situation actuelle permet de dire que les enseignant-e-s de l'EPS Prilly ont passé l'étape du « pourquoi » et cherchent à résoudre leurs interrogations concernant le « comment ». Cela prendra encore du temps avant que l'ensemble des pratiques rejoignent les textes du règlement et permette une inclusion de qualité de l'ensemble des élèves à besoins particuliers. Sans savoir ce que vous avez lu dans la presse, il est difficile de répondre à votre question.

Remarque complémentaire de la COGEF :

- Voici le lien de l'un des articles disponibles en ligne:
<https://www.20min.ch/fr/story/lecole-a-visee-inclusive-frustre-les-profs-661742745107>

7. Question de la COGEF : (*Conseil d'établissement, p.6*)

Comment sont attribués les sièges du conseil d'établissement ?

Réponse du CODIR :

Les parents sont élus par leurs pairs, lors d'une assemblée extraordinaire. Tous les parents ont été avisés qu'ils pouvaient se porter candidats par la voie de l'agenda. Le quart professionnel de l'établissement est sélectionné par les directeurs et les niveaux secondaire et primaire sont en principe respectés. Le quart autorité a été complété de manière logique avec deux membres parents membres de conseils communaux. Une place est encore vacante. La société civile est choisie en fonction de l'intérêt des personnes à y participer. Globalement, si ce conseil se réunit régulièrement, les personnes ont parfois de la peine à y trouver de l'intérêt et de la motivation (absentéisme).

Remarque de la COGEF :

La COGEF s'étonne du peu de parents de Romanel-sur-Lausanne [6%] et de l'absence de représentant pour Jouxtens-Mézery.

La recherche de parents motivés n'est pas simple et il a été difficile de trouver suffisamment de candidat pour tous les sièges disponibles.

La COGEF a reçu une copie des lettres qui ont été envoyées aux parents d'élèves. Ce courrier donne toutes les informations nécessaires pour comprendre les intérêts et objectifs du CET.

8. Question de la COGEF : (*Modifications des statuts de l'ASIGOS et projets futurs, p.7*)

Quel est l'objectif de la stratégie scolaire qui va être établie ? Quel est son périmètre ? Qu'est-il ressorti de la journée au vert ?

Réponse du CODIR :

Le plan de développement scolaire est une obligation légale (LEO) et vise à coordonner les différentes politiques publiques autours de l'école. Il vise également à avoir une visibilité à plus long terme (10 ans) et donc à dépasser les seuls cadres des législatures. Sur la journée au vert, étant donné qu'elle a eu lieu en 2023, elle dépasse l'objet d'examen de la gestion 2022.

9. Question de la COGEF :

Est-ce que l'offre de parascolaire sur la pause de midi est suffisante pour répondre à la demande ?

Réponse du CODIR :

L'ASIGOS n'est pas compétente pour l'offre parascolaire. Le CODIR souhaite toutefois s'approcher de l'AJENOL et des trois communes pour collaborer au mieux sur la journée continue de l'élève. Sur la question de l'accueil de midi, plusieurs solutions sont actuellement proposées dont certaines sont en effet, pleines (réfectoire de St-Etienne) et certains parents ont dû trouver une autre solution. L'afterschool en est une. Les parents de Jouxtens-Mézery ont été avisés de l'existence de l'afterschool via les réseaux sociaux et le journal communal.

L'apems pour les 7-8P n'est pas complet. A nouveau, un article pour le présenter sera publié dans le prochain journal communal de Jouxtens-Mézery.

A noter qu'il n'est pas possible actuellement, par manque de locaux équipés, d'accueillir les élèves de Prilly sur le temps de midi à Jouxtens-Mézery. Un projet de construction d'un bâtiment est lancé et devrait corriger cette problématique.

Observations

La COGEF relève que la problématique du plafond d'endettement a été prise en compte et se réjouit de pouvoir étudier la nouvelle révision des statuts à ce sujet.

Concernant la valeur comptable réelle des bâtiments, le COGEF souhaite qu'une analyse technique soit effectuée par un expert et que la valeur soit pondérée selon ses conclusions. (Si des mauvaises décisions ont été prises, ce n'est pas à l'ASIGOS de les assumer).

Lors de la précédente législature, le directeur des écoles était régulièrement présent lors des séances COGEF-CODIR. Il avait alors pu communiquer des informations complémentaires intéressantes sur les différents sujets abordés. Dans la mesure du possible, la COGEF apprécierait leurs présences pour les prochaines séances de budget et les probables visites sur site.

L'année 2023 sera une année charnière avec l'intégration du primaire, mais également tous les travaux pour la reprise des bâtiments au sein de l'association. Une révision des statuts sera en outre nécessaire. La COGEF souhaite être régulièrement informée des avancées sur ces sujets importants pour nos trois communes.

CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF accepte à l'unanimité de ses membres le préavis n°01-2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 1 - 2023 adopté par le Comité de direction le 2 mars 2023 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2022.**

Prilly, le 12 avril 2023

Le rapporteur :

Christian Bovey

Les autres membres :

Philippe Muggli
Président

Aurélie Barbey

Fabien Deillon

Thierry Grandchamp